MAI

LA
FEMME
DANS
L'ÉGLISE
un dossier

Egalité et indépendance, une relecture

Saint Paul et les femmes

Parler-femme

La quête des symboles

La Femme de Cana

Irénée DESROCHERS Jean-Paul II et la lutte sociale

LOUIS RIEL, RADIO-CANADA et l'HISTOIRE

POUR LES QUEBECOISES, EGALITE ET INDEPENDANCE

un lieu de réflexion théologique



Comme croyante engagée dans une réflexion théologique et comme féministe, cet amalgame, pour n'être pas très fréquent au pays du Québec existe néanmoins et arrive même, à l'occasion, à susciter quelques remous, il me semble utile de présenter aux lecteurs de Relations quelques réflexions sur les exigences que pose, selon moi, à la pensée théologique le Rapport du Conseil du statut de la femme: Pour les Québécoises: égalité et indépendance.

Ce document esquisse les traits d'un type de femme que ni notre gouvernement ni notre hiérarchie religieuse n'ont encore reconnus comme susceptibles de constituer un nouveau modèle à partir duquel pourraient s'édifier la cité et l'Eglise de demain.

Ce nouveau modèle, on s'en doute bien, pose à la réflexion théologique de sérieux défis.

Dans un premier temps, j'aimerais retracer à grands traits l'historique du Rapport.

En second lieu j'essaierai de dégager les points majeurs de ce document regroupés autour de quelques grands thèmes, à savoir: les femmes et leur formation, les femmes, le couple et la famille, les femmes, leur tête et leur ventre, enfin, les femmes et le pouvoir.

Après avoir exposé chacun de ces thèmes, modestement, je tenterai de soumettre à la réflexion quelques pistes sur lesquelles pourrait se lancer la pensée théologique pour être capable de poursuivre le dialogue avec une société où ce Rapport serait mis en oeuvre apportant avec lui des transformations radicales pour les familles québécoises et plus particulièrement pour les familles qui veulent continuer à travers les changements sociaux à vivre l'Evangile.

Bref historique

Déjà, avant novembre '76, puis en février 1977, dans un document intitulé: "Actions proposées en regard de la condition féminine" et présenté au ministre responsable, madame Lise Payette, le Conseil du statut de la femme demandait que soit élaborée une politique d'ensemble de la condition féminine.

par Marie Gratton-Boucher

Faculté de théologie Université de Sherbrooke

A la suite d'un mémoire présenté par le ministre, le Conseil des ministres décidait en mai 1977 de confier au Conseil du statut de la femme le soin d'effectuer une étude en profondeur sur une politique d'ensemble de la condition féminine de sorte que le gouvernement soit ensuite en mesure de planifier et de coordonner l'action des ministères impliqués dans les changements à effectuer, en identifiant ces changements et en mettant en place les instruments pour les réaliser.

Le Conseil des ministres désignait encore des représentants de certains ministèresclés au Conseil du statut de la femme et s'engageait par ces représentants à fournir à l'organisme tous les documents et tous les renseignements utiles à la poursuite de son étude

Des groupes de travail se sont constitués autour de certains grands thèmes axés sur le vécu des femmes. Sept au total: les femmes et leur formation, les femmes, le couple et la famille, les femmes au foyer, les femmes et l'agression, les femmes et leur corps, les femmes et la culture, les femmes sur le marché du travail.

Pour mener à bien leur tâche, ces groupes de travail ont lancé une vaste consultation à laquelle ont participé des organismes féminins de toutes les régions de la Province, de la Gaspésie à l'Outaouais, du Saguenay à la Côte nord.

L'équipe de recherche du Conseil du statut de la femme avait été chargée de coordonner les travaux des divers groupes de travail pour en articuler l'argumentation et en dégager les recommandations.

La rédaction finale du document a été assumée par l'équipe de l'information du Conseil du statut de la femme avec la collaboration de l'Office de la langue française.

C'est de cet important document, devenu depuis peu la "bible" des Québécoises engagées, que je tirerai quelques thèmes pour en soumettre une tentative d'exégèse à l'attention et à la réflexion des lecteurs.

Les femmes et leur formation

Le Conseil du statut de la femme a, depuis de nombreuses années, acquis la conviction que la division traditionnelle des rôles entre hommes et femmes dans la société est probablement la principale source des obstacles qui se dressent sur la voie de l'émancipation et de la libération féminines (1).

La sexisation des rôles se reflète à tous les niveaux de vie, aucun secteur n'est à l'abri d'une perspective sexiste, ni le monde scolaire, ni celui du travail, pas plus que la famille pour ne rien dire de l'Eglise, où le fait de naître femme se révèle un handicap insurmontable pour accéder à certaines fonctions de service et de pouvoir.

Famille et stéréotypes

La famille, est-il besoin d'y insister, apparaît comme le premier lieu où s'élaborent les futurs modèles sociaux. Et l'effet déterminant qu'elle exerce sur les esprits dans l'actualisation de cette prérogative naturelle ne tient pas surtout au fait qu'elle soit chronologiquement le premier lieu d'influence, mais bien plutôt au fait qu'elle offre toujours l'exemple d'un vécu quotidien dont la puissance de conviction est autrement plus décisive que toutes les théories abstraites élaborées à l'abri des réalités concrètes de la vie journalière.

L'enfant, avant même qu'il en ait une conscience claire, se forme plus sûrement une opinion sur ce qu'est une femme et ce qu'est un homme en regardant sa mère et son père se partager les tâches sociales et familiales, qu'il ne pourra le faire plus tard, dût-il explorer avec zèle tous les traités de psychologie

Pour les Québécoises: égalité et indépendance, Gouvernement du Québec, Conseil du statut de la femme, 1978.
 Dans la suite du texte, la référence à ce document se fera sous le signe El.

Les femmes, le couple et la famille

La formation que reçoivent les filles dans la famille et à l'école, l'image que leur renvoient d'elles-mêmes le marché du travail, la publicité et l'Eglise (même si cette influence n'est plus un facteur aussi important qu'il pouvait l'être il y a vingt ans et plus) contribuent, il va sans dire, à orienter les rêves de la très grande majorité des jeunes filles vers le mariage et la maternité.

Or le Rapport du Conseil du statut de la femme, qu'on se rassure, ne conteste pas le bien-fondé de cette structure sociale importante que constituent le couple et la famille.

Le Rapport cependant est bien forcé de constater que ce cadre tel qu'on l'a connu dans nos sociétés occidentales et chrétiennes, c'est-à-dire constitué par un couple monogame, stable, indissoluble et fécond, ne représente plus pour un nombre croissant de femmes (et d'hommes) le lieu rêvé de leur plein épanouissement psychologique et social.

D'autre part le Rapport préconise à l'intérieur du cadre traditionnel, qu'il n'est pas question d'abandonner, mais tout au plus de cesser de considérer comme une solution unique, des réaménagements dont on ne saurait sous-estimer l'importance et dont on verra tout à l'heure les sérieux problèmes qu'ils posent à la réflexion théologique traditionnelle sur la femme, le couple et la famille et sur leur mode de relations.

Le couple

Voyons donc d'abord comment le Rapport voit les relations à l'intérieur du couple. La redéfinition qui y est faite des rapports entre l'homme et la femme vivant ensemble à l'intérieur de l'institution matrimoniale m'apparaît comme un des éléments les plus intéressants et peut-être un des plus "révolutionnaires" de ce dossier.

Le point central en est la reconnaissance juridique, sociale et pratique de droits et de devoirs égaux pour les conjoints (6). Mis en application, ce petit énoncé qui paraît à première vue anodin, d'autant plus inoffensif que beaucoup de gens croient, non sans naiveté, que cela est déjà acquis dans les faits, marquerait un réaménagement radical des relations entre la femme et l'homme vivant comme couple.

La politique des droits et des devoirs égaux marque d'abord, de part et d'autre, la fin des privilèges et risque de ce fait de rencontrer de sérieuses résistances. Chez les hommes d'abord, où le mot d'égalité indique assez clairement qu'ils auront à affronter la fin d'une suprématie que la coutume, sinon le mérite, leur avait assurée et chez les femmes aussi qui, pour certaines, les mieux "adaptées" au système actuel, ne verront pas sans crainte ni sans regret fondre les privilèges et s'allonger, en même temps que celle des droits, la liste des devoirs.

Le principe d'égalité des conjoints est assorti de celui d'autonomie de la femme.

Dans l'état actuel des lois c'est le principe de la subordination qui prévaut. La femme peut certes "concourir" à la "direction morale et matérielle de la famille" mais il est prévu qu'elle n'exercera "seule" ces fonctions que "lorsque le mari (sera) hors d'état de manifester sa volonté en raison de son incapacité, de son absence" (7).

Le Rapport propose pour sa part que les conjoints assument ensemble les fardeaux domestiques et y contribuent mutuellement. Il prévoit encore que la participation financière aux "charges du mariage" soit en proportion des "facultés respectives des époux". De plus, chacun est habilité à agir seul pour les besoins courants, engageant du même coup la responsabilité de l'autre. Finalement, à l'obligation faite à la femme jusqu'ici de suivre son mari dans le domicile qu'il était seul en droit de choisir serait substitué le choix conjoint de la résidence conjugale (8).

Ces principes, on le sent bien, même s'ils n'impliquent pas nécessairement le travail rémunéré de la femme hors du foyer, s'élaborent comme tout naturellement dans un contexte social où le phénomène prend une ampleur dont on reconnaît et dont on accepte l'existence sans chercher à tout prix à le contrer.

La famille

Or le couple, comme chacun sait, a tendance à se déployer aux dimensions d'une famille.

La chose est peut-être moins généralisée qu'autrefois, et la taille des familles a une tendance marquée à se réduire, non seulement chez nous, mais dans tout le monde occidental, il n'en reste pas moins qu'un jour ou l'autre la plupart des femmes mariées deviennent mères. Et de plus en plus celles qui le deviennent le font par libre choix.

On a trop propagé, me semble-t-il, le mythe qui veut que les femmes d'aujour-d'hui refusent la maternité. La vérité telle que je la connais et telle que le Rapport la présente offre un autre visage.

En fait, les femmes refusent d'être identifiées totalement et pour l'ensemble de leur vie adulte active à la fonction maternelle.

La maternité n'est plus pour la femme l'unique fonction sociale à laquelle elle choisit de consacrer ses énergies, ses disponibilités, ses talents. Mais la femme a-telle jamais "choisi" de se concentrer toute dans son rôle de mère ou lui a-t-on imposé en exclusivité ce champ de compétence? Poser la question c'est y répondre. Mais nous verrons tout à l'heure le rôle de la théologie et de l'Eglise dans ce problème.

En fait cette identification de la femme au rôle exclusivement maternel est démentie par les statistiques (9). Au Québec, on sait que la longévité féminine se situe autour de 75.5 ans, que les femmes ont en moyenne 1.8 enfants, que l'âge moyen des femmes est de 24.2 ans à la naissance du premier enfant et de 26.8 ans à celle du second et qu'il s'écoulera six ans avant l'entrée de ce dernier à l'école. On voit donc qu'à 33 ans la femme cessera d'être retenue au foyer à plein temps par ses charges maternelles. Ces neuf années, entre 24 et 33 ans, ne représentent que 12% de sa vie. Je sais d'expérience que la fonction maternelle ne s'arrête pas au sixième anniversaire du cadet de la famille, mais je sais aussi d'expérience qu'il y a place à ce moment-là pour autre chose si, à la motivation personnelle, une femme sait allier un sens (assez développé dois-je dire) de l'organisation.

Mais il aurait pu y avoir loin, dans ce domaine, de la coupe aux lèvres si la volonté des femmes de devenir maîtresses de leur fertilité, n'avait pas trouvé chez leurs conjoints d'une part, et dans les valeurs mises de l'avant par la société d'autre part, une complicité empressée.

L'Eglise, le couple et la famille

Les perspectives qui se font jour dans le document au sujet des nouveaux rapports appelés à s'établir pour les femmes à l'intérieur du couple et de la famille remettent en cause bien des données théologiques traditionnelles et bien des enseignements de l'Eglise sur ces questions.

Quand on traite de la doctrine du Magistère et de la réflexion théologique sur le problème des relations de la femme et de l'homme à l'intérieur du couple, on se plait habituellement à rappeler que saint Paul a posé le principe de l'égalité entre hommes et femmes dans sa fameuse sentence de Ga 3,28. On aime aussi à souligner que ce même Paul a affirmé l'égalité des droits face à l'exigence de ce qu'il est convenu d'appeler en jargon théologique: le devoir conjugal.

Quand on veut montrer l'ouverture d'esprit de la Tradition et apprivoiser les femmes, ce sont ces textes qu'on invoque. Par contre, quand on veut les faire rentrer dans le rang ou les remettre à leur place, on sort d'autres pièces d'artillerie.

L'apôtre des Gentils n'a-t-il pas dit que les femmes devaient se taire dans les assemblées, et attendre leur retour à la maison pour se laisser instruire par leur seigneur et maître auquel elles devaient obéissance comme à Dieu même? (10)

Je pense que ce ne serait pas trahir l'esprit de la Tradition telle que véhiculée à partir de Paul, à travers des courants issus en particulier d'Augustin, que de dire que ce qui caractérise la position de la femme dans le couple c'est son statut de subordination et d'équivalence, avec toutes les ambiguités qui se sont attachées à ce dernier terme.

Or ce que le Rapport du Conseil du statut de la femme réclame et ce, jusque dans son titre, c'est l'égalité et l'indépendance.

Est-ce assez dire l'effort de "conversion" qui est demandé à la théologie pour arriver à passer de l'équivalence à l'égalité, de la subordination à l'indépendance. Ainsi dans son De opere monachorum Augustin, emporté par un symbolisme auquel il s'adonne si souvent avec délices, compare la femme au règne de la concupiscence et l'homme au règne de l'esprit. Or comme chacun sait, "dans une vie droite et bien réglée", le premier doit se soumettre au second. Donc la femme doit être subordonnée à l'homme. Dans le De Genesi contra Manichaeos, Augustin n'hésite pas à affirmer que l'ordre naturel soumet la femme à l'homme et que "l'homme doit gouverner la femme sans lui permettre de dominer sur lui, ce qui plongerait la famille dans le désordre et la misère".

La mémoire de ces ordres et de ces annonces de catastrophes en cas de transgression ne s'est pas perdue dans l'Eglise.

On comprendra que le Rapport qui réclame pour les femmes l'égalité et l'indépendance ne s'inscrit pas précisément dans la ligne de la "saine doctrine" et que sa mise en oeuvre mettrait l'Eglise soit en nécessité de le combattre, soit dans l'obligation de reviser ses principes. Dans un cas comme dans l'autre, il y a du pain sur la planche.

La théologie a fort à faire pour développer une conception de la nature qui ne se limite pas à la physiologie et à la biologie pures et simples. Se cantonner à ce niveau, en laissant de côté les apports de la psychologie et de la sociologie, c'est réduire la sexualité humaine à la sexualité animale. Ce qui, curieusement, semble échapper à beaucoup de défenseurs de la "dignité de la femme".

Subordination et équivalence chez saint Augustin (11)

On me permettra de référer à saint Augustin (12) pour tenter de définir la notion d'équivalence et de subordination qui a prévalu selon moi dans la Tradition au sujet de la femme.

Augustin, nul ne l'ignore, est platonicien de formation. Or on sait que cette école professe une conception dualiste de l'être humain, corps et âme. Dans l'optique augustienne empruntée au platonisme, l'homme, entendu ici au sens générique, n'est pas un être unifié, c'est tantôt un esprit qui renie la chair, tantôt une chair qui renonce à être esprit.

En admettant dans l'homme une dualité essentielle, constitutive, Augustin est amené à reconnaître une infériorité de la femme quant à son corps sexué, mais une égalité quant à son âme qui elle est asexuée. Ce qui, l'un dans l'autre, si l'on ose dire, lui concèdera une certaine équivalence.

Pour apprécier la portée de cette perspective chez Augustin, nous pourrions la comparer aux présupposés aristotéliciens de saint Thomas et constater qu'une conception plus unitive de l'être humain rend plus difficile la reconnaissance d'une équivalence entre l'homme et la femme. La femme apparaissant comme un être plus faible que l'homme, physiquement à tout le moins, on déduira de la faiblesse de la matière une faiblesse de la forme, rendant ainsi impossible l'équivalence des deux sexes.

Mais Augustin, toujours sous influence platonicienne, enseignera aussi la subordination de la femme.

Et la tâche n'est pas moins grande quand on considère la nécessité de repenser la place et la valeur accordées à la maternité dans la vie de la femme. Nous aborderons cette question dans le chapitre suivant.

Globalement on peut dire que le Rapport sonne le glas de la famille envisagée comme société hiérarchique, où la femme est soumise à l'homme et dépendante de lui presque au même titre que les enfants selon le modèle privilégié par la théologie et inspiré de l'apostrophe à Eve dans Gn 3,16: "Il dominera sur toi".

Les femmes, leur tête et leur ventre

La santé mentale

Un des chapitres les plus troublants du Rapport est sans aucun doute celui qui porte sur la santé des femmes et plus spécifiquement sur leur santé mentale (13).

Ce n'est pas sans stupeur qu'on constate chez les femmes une sur-consommation de services médicaux.

Sans doute, comme le remarque le document, le système actuel de services de santé se prête à une sur-utilisation, mais pourquoi les femmes en abusent-elles plus que les hommes?

On l'expliquera par des composantes culturelles, les femmes éprouvent moins de difficulté à admettre une faiblesse, une défaillance, une maladie. La société leur est à ce chapitre moins sévère.

Cependant quand on constate que "la névrose d'angoisse occupe le second rang, après la grippe, parmi toutes les maladies diagnostiquées chez les femmes", il y a peut-être lieu de se poser certaines questions (14).

La psychothérapie par exemple est un service 2.2 fois plus utilisé en moyenne par les femmes que par les hommes. De là à déduire que les Québécoises sont en mauvaise santé mentale, il n'y a qu'un pas. Mais avant de le franchir, peut-être y aurait-il lieu de se demander sur quels critères se fonde l'évaluation d'une bonne santé mentale.

Constatons d'abord que les femmes souffrent presque deux fois moins de psychoses que de névroses et que, dans le premier cas, leur taux de morbidité est à peine supérieur à celui des hommes.

Or "les psychoses ont souvent une origine organique tandis que les névroses sont très souvent imputables aux expériences personnelles et à l'environnement" (15). Ce qui est plein d'intérêt pour notre propos.

Le Rapport semble faire sienne la conclusion d'une étude américaine sur la relation entre le rôle social des femmes et leurs névroses. "Les femmes mariées sont plus sujettes à la dépression que les hommes alors que la situation est inversée pour les célibataires, les veufs (ves) et les divorcés (ées)." (16)

10) 1 Ti 2,11; 1 Co 14,35.

13) El, chap. 2, p. 113 ss.

14) Ibid.

15) El, p. 119.

16) El, p. 120.

17) El, pp. 118-119.

¹¹⁾ On consultera avec profit à ce sujet l'excellent ouvrage de Kari Elizabeth Borresen, Subordination et équivalence, Paris, Mame, 1968, 305 p.

¹²⁾ Mon mémoire de maîtrise en théologie porte sur la femme dans l'oeuvre de saint Augustin.

Ces observations contredisent l'opinion courante qui veut que le mariage monogame et indissoluble soit mieux adapté aux besoins et aux aspirations des femmes que des hommes. Une autre idée reçue à reconsidérer.

Mais, avant de tirer des conclusions hâtives, revenons donc aux fameux critères de santé mentale. Le Rapport note qu'une autre enquête faite aux Etats-Unis a montré que les cliniciens établissaient des critères de santé mentale différents pour les hommes et pour les femmes.

Ainsi "l'agressivité, l'indépendance et l'objectivité" apparaissent comme des traits marquant le comportement de l'adulte mâle sain et équilibré.

Par contre les femmes gentilles, coquettes, passives et ayant besoin de sécurité sont considérées comme "normales" (17).

C'est presque une fatalité qu'une femme intelligente, socialement active et responsable et confrontée (même sans l'avoir délibérément cherché en se plaçant sur la ligne de feu) aux nécessités et aux obligations de la vie moderne "sombre" dans "l'anormalité". Pour survivre dans le monde d'aujourd'hui, les femmes se doivent d'être agressives, indépendantes et objectives. Or, selon les critères de l'art, cela équivaut à se masculiniser, donc à n'être plus une "vraie" femme, une femme dite "normale".

On pourrait toujours accuser la civilisation moderne d'être la cause des maux des femmes. Pourtant les hommes qui sont pris dans les mêmes engrenages y résistent mieux globalement. Peut-être éprouvent-ils moins de difficulté à se conformer au modèle traditionnel alors que les femmes y étouffent de plus en plus. Celles qui cherchent à y échapper sont soumises souvent à la critique et à la réprobation sociales. Ce qui constitue à coup sûr une source de stress.

La tâche de la théologie

La responsabilité de la théologie ici m'apparaît fondamentale. Elle aura à intégrer dans sa réflexion sur la destinée et la vocation féminines de nouvelles valeurs. On remarquera que je ne dis pas qu'elle aura à découvrir ou à définir de nouvelles valeurs, cela, les femmes sont en train de s'en charger. Mais elle aura à être à l'écoute d'une moitié de l'humanité qu'elle a systématiquement exclue du pouvoir et de l'exercice du Magistère dans l'Eglise et jusqu'à tout récemment

de la réflexion sur le donné révélé et la Tradition.

Les femmes seront mal dans leur tête aussi longtemps que leur intelligence et que leur action seront circonscrites et rendues stériles par une réflexion et un pouvoir uniquement masculins. La théologie a cherché à persuader les femmes que leur vocation, et partant leur bonheur, étaient liés à deux modèles: vierge ou mère. L'expérience vécue des femmes clame une vérité moins simple.

Les femmes et leur ventre

Les femmes ont une certaine façon aujourd'hui de parler de leur ventre qui paraît choquante à plusieurs. Elles ne reconnaissent plus ni à l'Etat, ni à l'Eglise ni même, dans bien des cas, à leur compagnon de vie le droit de décider de son usage et de son "rendement".

Dissociation entre vie sexuelle et fécondité, droit de choisir la maternité, contrôle sur les méthodes d'accouchement, contraception, stérilisation, avortement, autant de sujets sur lesquels les femmes ont décidé de s'exprimer et d'agir.

Les arguments masculins en faveur d'une "domestication" des femmes ont toujours tourné autour des impératifs biologiques. J'ai entendu plus souvent qu'à mon tour l'inévitable "Ce n'est pas de notre faute si ce sont les femmes qui portent les enfants", et "ça on ne peut rien faire pour le changer", qui finit toujours par retentir dans toute discussion mixte sur le féminisme.

Mais à partir du moment où les femmes proposent de prendre en main et pour de bon ce fameux "ça", les hommes subitement se souviennent du rôle qu'ils ont à jouer dans la fonction parentale.

Je tiens pour ma part à affirmer clairement que je considère que la réflexion sur la sexualité, la fécondité et son contrôle ne sera bien menée que lorsqu'elle sera effectuée par les deux partenaires, ensemble.

L'exercice de la sexualité, la maternité sont tour à tour le lieu privilégié de l'intimité et le carrefour où s'exercent de façon indiscutable les plus hautes responsabilités sociales.

Mais affirmer que l'exercice de la sexualité et la maternité ont une fonction sociale fondamentale ne devrait pas signifier du même coup que cette fonction doit être le fait de chacun et de chacune. La société civile commence à le comprendre. Il serait temps que l'Eglise en fasse autant.

Mais j'entends d'ici l'objection: l'Eglise n'a jamais imposé aux femmes la maternité. Non seulement ne les a-t-elle jamais obligées à cette fonction sociale, mais encore les a-t-elle plutôt encouragées dans une tout autre voie. Ce qui est rigoureusement exact.

Il reste qu'une fois la virginité consacrée mise à part, il ne subsiste plus qu'un lieu reconnu où l'exercice de la sexualité trouve sa justification, voire même son "excuse", et c'est dans le mariage ouvert à la fécondité. C'est un cadre étroit on en conviendra. Or la régulation efficace et sûre de la fécondité a échappé aux femmes jusqu'à tout récemment. La maternité dans ces conditions devenait une obligation et non pas le fruit d'un choix. Les choses ont changé, mais l'Eglise a cru bon d'interdire l'usage de toute méthode mécanique ou chimique de contrôle en n'autorisant que les méthodes dites naturelles.

La théologie a fort à faire pour développer une conception de la nature qui ne se limite pas à la physiologie et à la biologie pures et simples. Se cantonner à ce niveau, on ne le répétera jamais assez, en laissant de côté les apports de la psychologie, de la sociologie et autres sciences de l'homme, c'est réduire la sexualité humaine à la sexualité animale. Ce qui curieusement ne semble pas frapper les théologiens. On se pique de vouloir sauvegarder la dignité de la femme (et de l'homme aussi, je présume) et on la réduit à son ventre qui doit être de bon rendement. Quel paradoxe!

Quand les femmes disent: "mon ventre" et croient par ces deux mots formuler tous leurs droits, il est bien possible qu'elles exagèrent, face à une liberté toute neuve. La réflexion théologique, avant, de les condamner, pourrait sans doute avec profit s'adonner à une recherche plus attentive aux exigences de la sexualité humaine et du rôle élargi des femmes dans notre société.

Les femmes et le pouvoir

Le Rapport se livre à une étude sur le peu de participation des femmes québécoises à l'exercice du pouvoir chez nous.

Dans la société civile

Dans le monde politique, syndical, économique, juridique, au sein de la fonction publique et dans les sociétés d'Etat, comme d'ailleurs dans le secteur de l'enseignement et de la santé, où pourtant on les retrouve actives en si grand nombre, les femmes sont fort peu présentes dans les structures de pouvoir (18).

Or "le pouvoir, ainsi que le définit le Rapport, est la capacité qu'ont certains individus ou groupes de décider, d'orienter et d'imposer leurs points de vue et leurs décisions à d'autres individus, groupes ou collectivités." (19)

Dans la société civile, il est clair que le partage du pouvoir à parts égales entre hommes et femmes n'est pas encore à vue de nez. Néanmoins il n'existe pas, dans les structures actuelles des organismes de décision, d'obstacles insurmontables qui empêchent les femmes d'espérer obtenir une représentation accrue dans les postes d'autorité et de décision. Les femmes y ont déjà mis le pied... et la tête et elles peuvent accélérer le mouvement en faisant pression sur les structures où elles sont déjà intégrées.

Les femmes et le pouvoir dans l'Eglise

Le Rapport consacre cinq lignes (20) au fait que l'absence des femmes dans la hiérarchie de l'Eglise catholique est non seulement une réalité pénible, mais sans espoir prochain d'amélioration.

En effet, dans l'Eglise, la situation est bien différente. Les femmes apparaissent sans avenir, puisqu'on leur ferme la seule porte qui ouvre sur le pouvoir, c'est-à-dire le sacerdoce.

La forteresse est imprenable. La lenteur infinie que l'appareil ecclésial met à reconnaître le bien-fondé de certaines revendications féminines dans la société civile n'est encore rien comparée à l'immobilisme qu'elle impose aux femmes en son sein.

Les hommes d'Eglise, les théologiens se plaisent à définir le sacerdoce comme un service, le pouvoir vient par surcroît, aiment-ils à laisser croire.

Ce que je concéderais sans peine si je ne constatais pas en même temps l'acharnement qu'on met à vouloir en écarter les femmes, tout en soutenant avec un enthousiasme égal que le rôle féminin par excellence en est un de service. Marie en étant le modèle: "Je suis la servante du Seigneur". "Comprenne qui peut comprendre", comme il est écrit dans un bon livre.

Conclusion

Je n'ai réussi qu'à effleurer en ces pages le Rapport du Conseil du statut de la femme. J'en recommande la lecture intégrale à tous les hommes d'Eglise, à tous les théologiens qui veulent, avant de disserter sur la femme québécoise et sur la femme tout court, avant de décider de sa vocation, de sa fonction sociale, de son bien temporel et éternel, prendre le temps de se mettre à son écoute pour entamer avec elle un dialoque nécessaire et, j'ose le croire, fructueux. Mais j'espère avoir convaincu mes lecteurs que son contenu et l'éventuelle mise en application de ses recommandations posent à la réflexion théologique un défi de taille qu'elle se doit de relever dans une ouverture d'esprit et de coeur aux signes des temps.

¹⁸⁾ El, p. 313 ss.

¹⁹⁾ *EI*, p. 314.

²⁰⁾ El, p. 326.